



Assemblée communale no 9 de la commune de Bas-Intyamon

**du 26 novembre 2024 de 20.00 h. à 22.20 h.
à la salle Bourgo – Route de l'Intyamon 36 à Enney**

Présidence :	Monsieur Le Syndic, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 46 du 15 novembre 2024 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamon no 142 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	1198
Citoyens présents :	57 citoyens actifs à l'ouverture de la séance
Scrutateurs :	MM. Cédric Boschung, Jean-Marc Wicki et François Caille
Preneur du PV :	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 9ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Léane Barras, Erika Dupont et Gentriddë Huruglica, personnel communal, n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2024 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2025 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Ancienne laiterie – Rte de la Scie 9 – Enney
 - 2.2.2 Zones 30 km/h
 - 2.2.3 Approvisionnement en eau
 - 2.2.4 Traitement des eaux usées
 - 2.2.5 Endiguement du ruisseau du Dah – Estavannens
 - 2.2.6 Endiguements 2025
 - 2.2.7 Rénovation de chalets d'alpage
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2025 – 2029
4. Désignation du nouvel organe de révision
5. Règlement du personnel communal
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamou.ch

1. Lecture du procès-verbal no 8 de l'assemblée communale du 25 juin 2024

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 juin 2024 sont priés de le faire en levant leur bulletin »

Résultat : 57 oui 0 non 0 abstentions

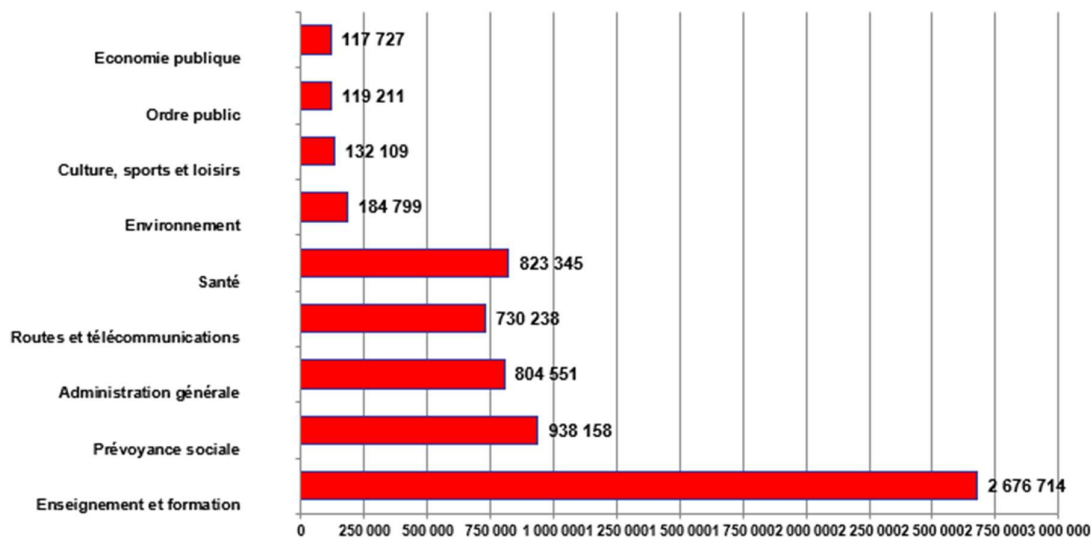
2. Budget 2025

2 a) de fonctionnement

M. Cédric Cuttelod donne connaissance du résumé du budget de fonctionnement qui prévoit une perte de CHF 490'006.28.

	Budget 2025	
	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	939'311.84	134'760.65
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	231'085.98	111'875.00
2 FORMATION	3'246'992.47	570'278.08
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	136'036.76	3'928.00
4 SANTE	827'344.90	4'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	939'657.95	1'500.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	805'420.45	75'182.63
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'094'648.47	909'849.69
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'860'017.14	1'742'290.28
9 FINANCES ET IMPÔTS	228'127.40	6'264'972.75
TOTALISATION	10'308'643.36	9'818'637.08
Résultat budget 2025		490'006.28
Résultat budget 2024		84'103.92
Résultat comptes 2023	7'158'055.87	

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



Le graphique montre la répartition des charges par dicastère, après déduction des produits. L'enseignement et la formation représentent la charge la plus lourde.

0 Administration

Ce chapitre regroupe les frais d'entretien et d'amortissement des bâtiments administratifs, le matériel d'exploitation de l'administration, des votations, ainsi que l'encaissement des diverses locations. Le bâtiment de l'ancienne école de Villars-sous-Mont a été déplacé dans ce chapitre au 1^{er} janvier 2025 puisqu'il ne sera plus utilisé pour la scolarité.

1. Ordre et sécurité publique, défense

Ce chapitre comprend la participation à l'association secours sud fribourgeois pour le service du feu et les ambulances, ainsi que les frais des curatelles. Ces charges régionales subissent une importante augmentation en 2025.

2. Enseignement et formation

En 2025, les communes du cercle scolaire doivent financer le renouvellement du parc informatique et les transports scolaires qui marquent la hausse du budget des écoles.

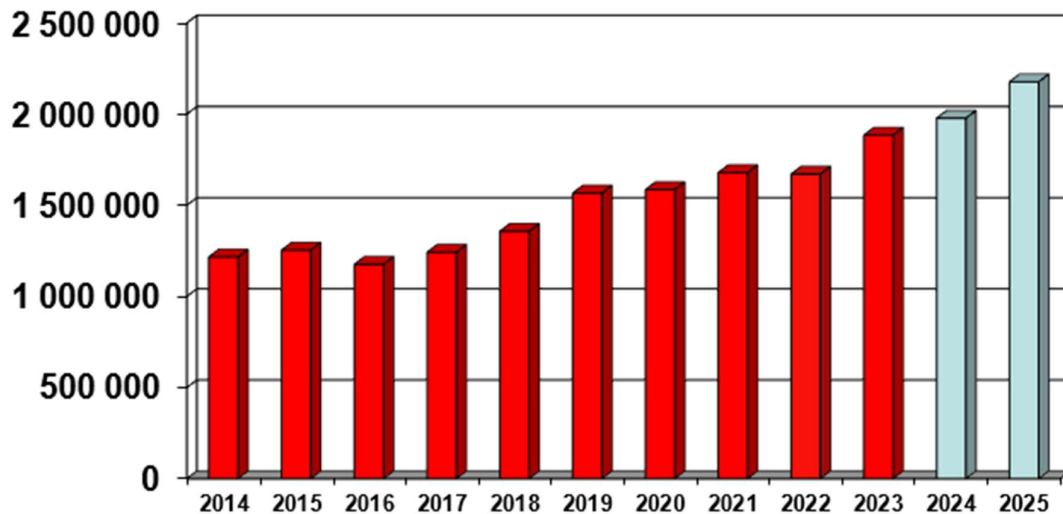
L'accueil extrascolaire répond aux besoins et aux attentes des parents et la fréquentation est en perpétuelle augmentation.

L'amortissement annuel de la nouvelle valeur du bâtiment scolaire d'Estavannens est compté dès 2025, ce qui porte sa charge d'amortissement de CHF 130'000.00.

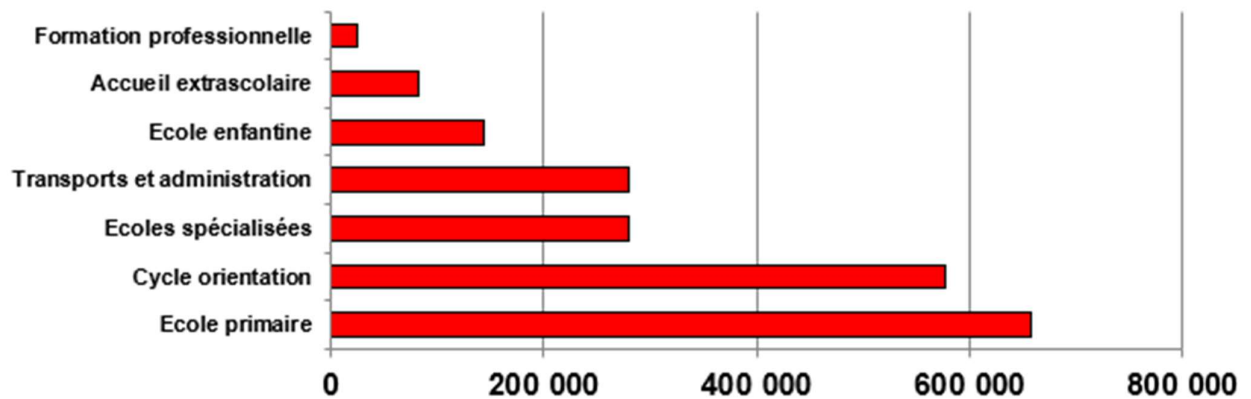
Enseignement et formation – charges liées

Pour information, les barres rouges sont les chiffres définitifs avec les comptes bouclés et les barres bleues représentent des estimations.

Les charges augmentent car les coûts financiers de l'agrandissement de l'école sont maintenant comptés.



+ Fr. 199'445,00 (+ 10,09 %) par rapport au budget 2024



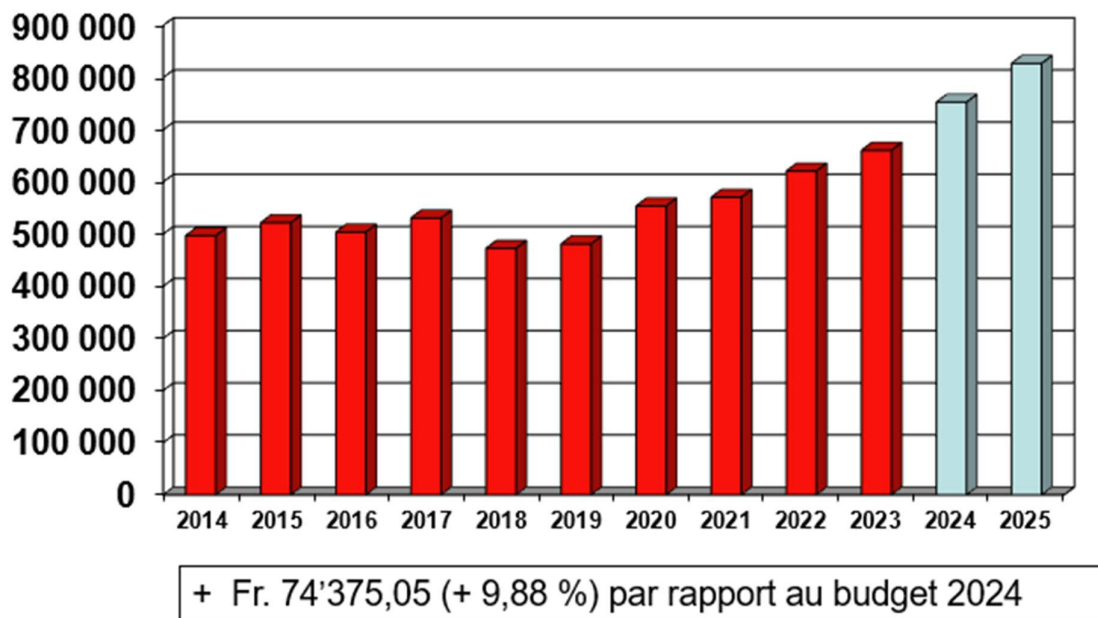
Le graphique démontre que l'école primaire et le CO représentent les charges les plus coûteuses.

3. Culture, sports et loisirs

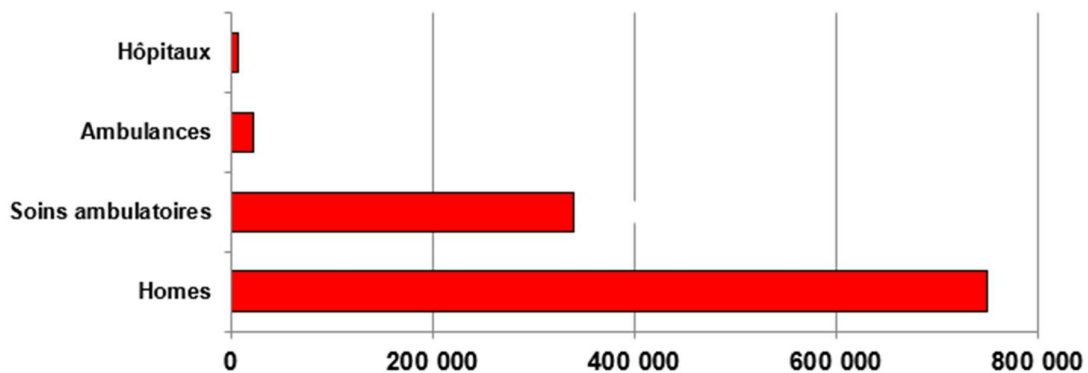
Ce chapitre regroupe les charges de l'association Option Gruyère, les charges des sentiers pédestres et des places de jeu et, la participation aux frais du FC Haute-Gruyère.

Pour mémoire, Option Gruyère définit les lignes directrices d'une politique régionale pour la culture et assure sa planification et son organisation

4. Santé



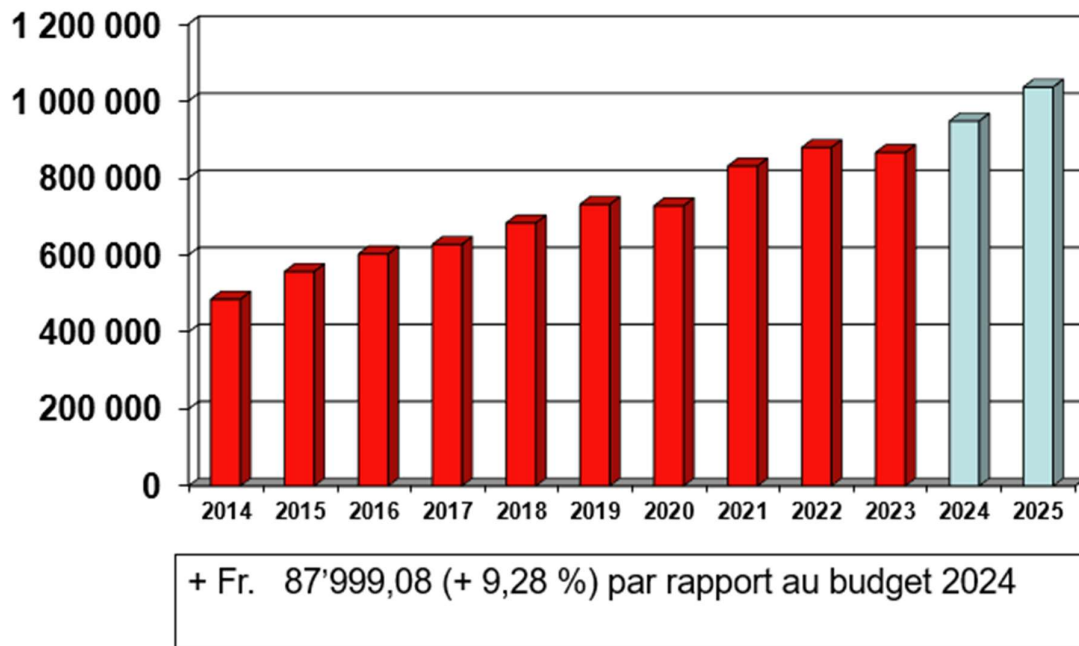
Ce dicastère compte essentiellement des charges liées régionales et cantonales.



Les charges des EMS sont les plus conséquentes de ce chapitre.

5. Affaires sociales et curatelles

Affaires sociales et tutelles



Le dicastère des affaires sociales est constitué en grande partie de charges liées, lesquelles marquent une augmentation de 9.28 % par rapport à l'année précédente.

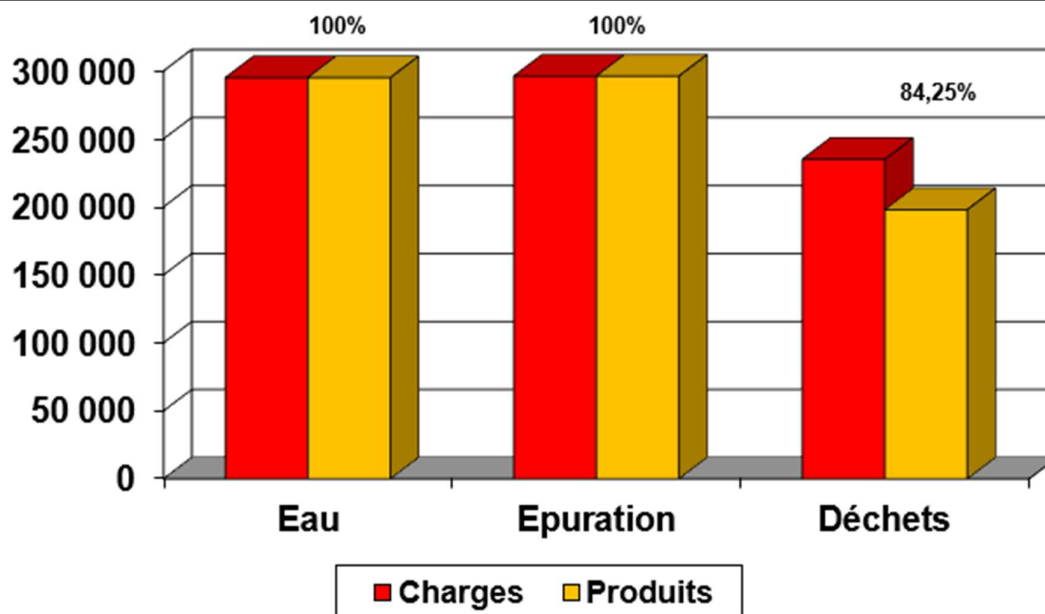
6. Trafic et télécommunication

Ce chapitre regroupe notamment l'entretien des routes ; à ce titre, les travaux d'entretien d'urgence et le déneigement sont des postes difficiles à estimer et prévoir. Les communes contribuent aux indemnités d'exploitation du trafic régional ; cette participation est en augmentation en regard de 2024.

7. Environnement

Selon la loi, les chapitres de l'eau et de l'épuration doivent s'autofinancer par la perception des taxes. Le graphique démontre que les charges sont bien couvertes par les taxes.

Pour les déchets, la loi stipule que les taxes doivent couvrir 70 % des charges au minimum. Le chapitre est couvert à 84.25 %.



8. Economie publique

Ce chapitre comprend les postes des forêts, de l'agriculture et des alpages. Il est prévu un léger bénéfice pour l'unité forestière des Merlas en 2025.

Depuis la réévaluation du patrimoine en mai 2024, les chalets communaux font partie du patrimoine financier. De ce fait, aucune charge d'amortissement n'est imputée pour ces derniers. Au budget 2025, nous économisons ainsi environ CHF 40'000.00 de charges non-monétaires.

Evolution des charges liées

	Budget 2025	Augmentation par rapport au budget 2024	
Cantonaux	2'048'694,15	+ 102'182,50	+ 5,25%
Régionales	2'457'884,55	+ 328'933,40	+ 15,45%
Autres contributions	162'739,00	- 20'540,00	- 11,2%
Totaux		+ 510'575,90	

M. Cédric Cuttelod insiste sur la part des charges liées dans le budget communal. Ces charges sont les participations des communes aux dépenses du canton. Nous n'avons aucune prise sur ces dépenses qui sont imposées. La marge laissée à la commune est maîtrisée, mais elle se réduit d'année en année.

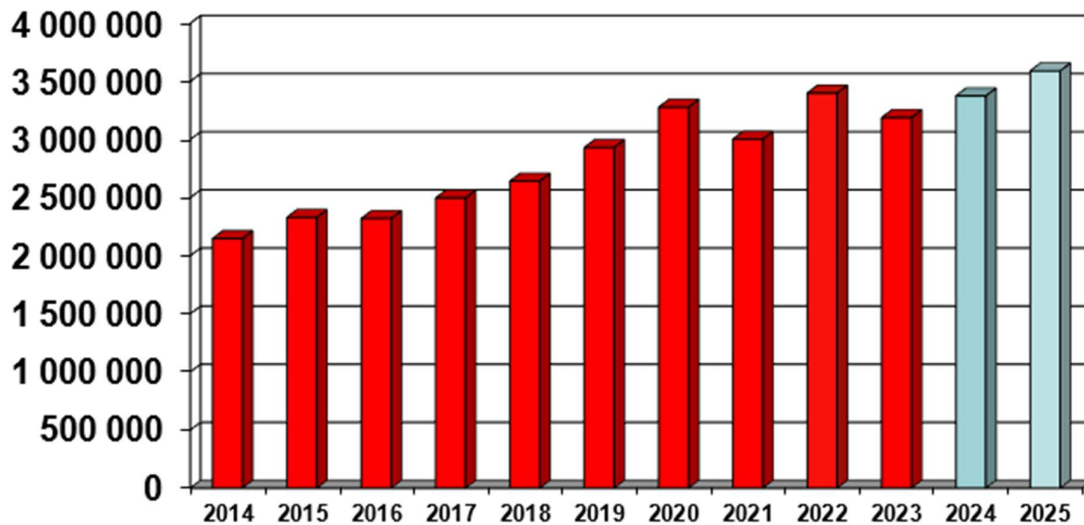
M. le Syndic appuie les explications de son collègue. La conférence des syndicats a formé des commissions pour discuter de deux éléments :

- la gouvernance
- les finances

Notamment pour les finances, des pistes seront peut-être exploitées, en faisant le tour et le fonctionnement des associations intercommunales.

9. Finances et impôts

Impôts ordinaires – personnes physiques

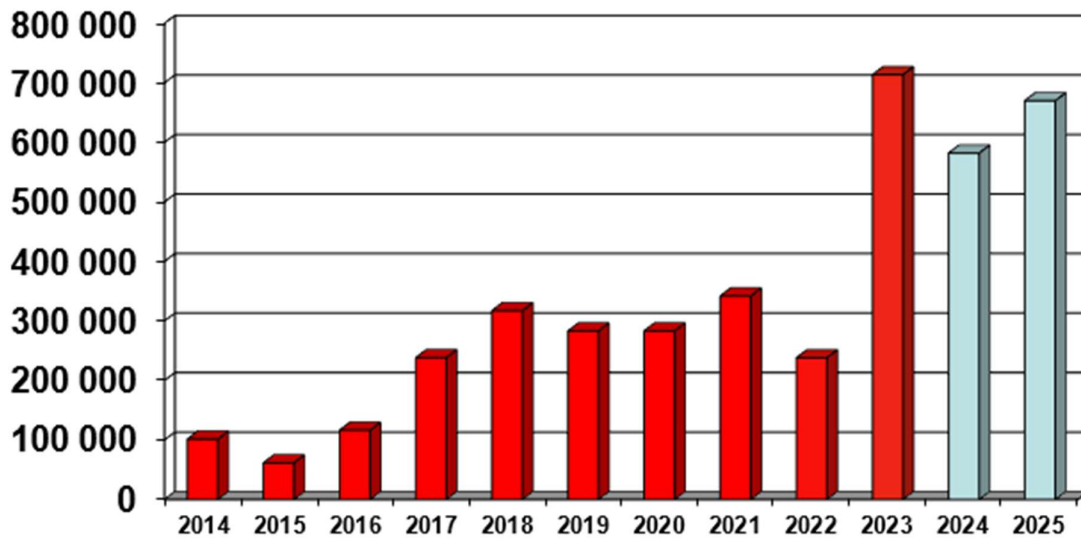


Impôts ordinaires – personnes morales

Comme indiqué en début de présentation du budget, les barres rouges sont des chiffres définitifs avec les comptes bouclés et les barres bleues sont des estimations budgétaires.

Pour faire cette estimation, nous nous appuyons sur les prévisions fiscales établies par le Canton pour les personnes physiques ainsi que morales.

L'augmentation prévue par rapport à l'année 2024 est due en partie par l'évolution de la population.

Impôts ordinaires – personnes morales

Pour estimer les impôts des personnes morales, nous nous appuyons sur les prévisions transmises par le service cantonal des contributions.

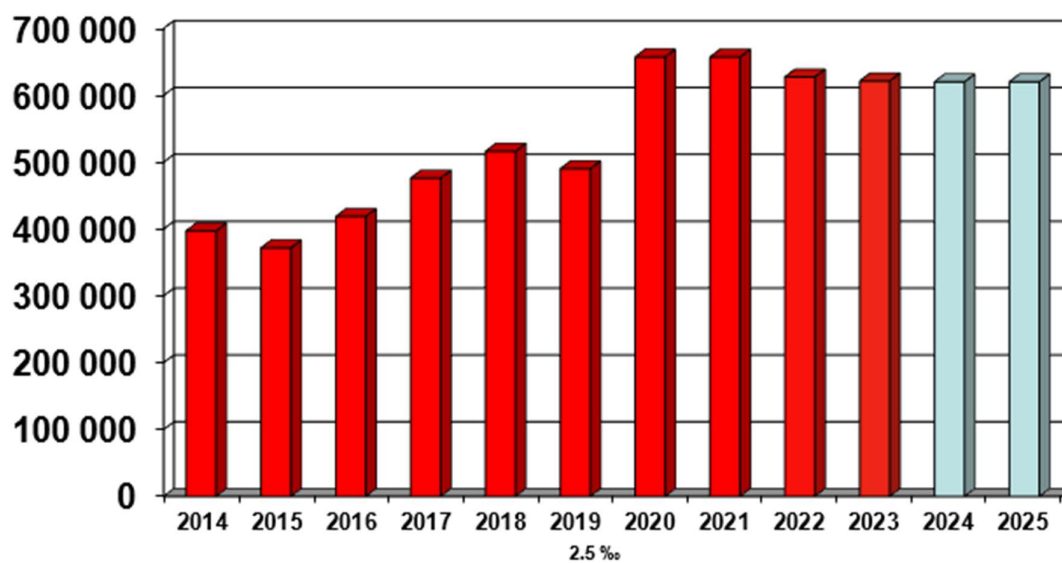
Il est très difficile de prévoir les taxations des entreprises car ça dépend bien évidemment des bonnes ou mauvaises années de chacune d'elles ainsi que des investissements entrepris par ces dernières.

Contribution immobilière

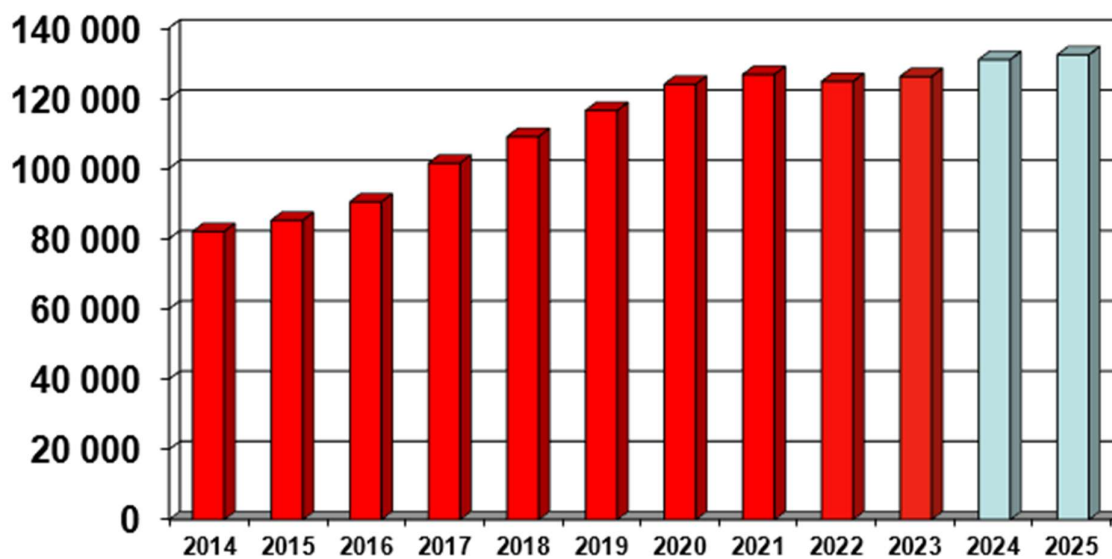
Pour la préparation de la facturation de la contribution immobilière, nous reprenons les chiffres de l'année précédente puis corrigeons si le besoin est à réception des avis de taxation du canton.

Concernant les années précédentes, nous avons relevé que les années 2019-2020 et 2021 ont été des années biaisées par le changement du programme comptable et de la manière de facturer la contribution immobilière. En effet auparavant la facture de la contribution immobilière se faisait en même temps de la facturation des impôts. Ce système a dû être modifié un peu en même temps que le changement de programme comptable.

Le rattrapage de cette facturation a donc faussé les chiffres durant ces années-là. Depuis 2022, les comptes sont bien linéaires.



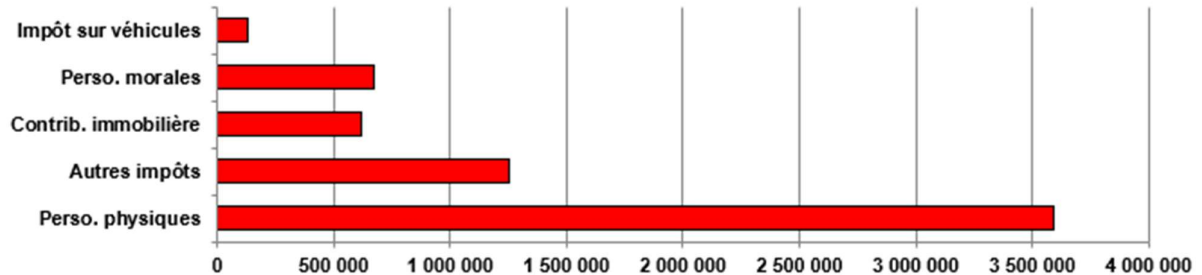
Impôts sur les véhicules



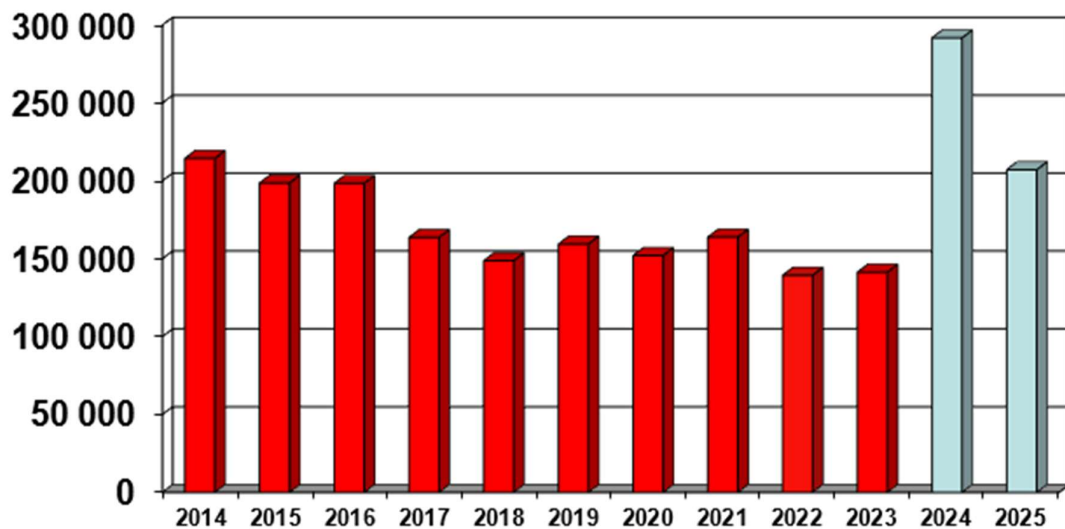
Les chiffres sont communiqués par l'Office de la circulation et de la navigation.

Recettes fiscales

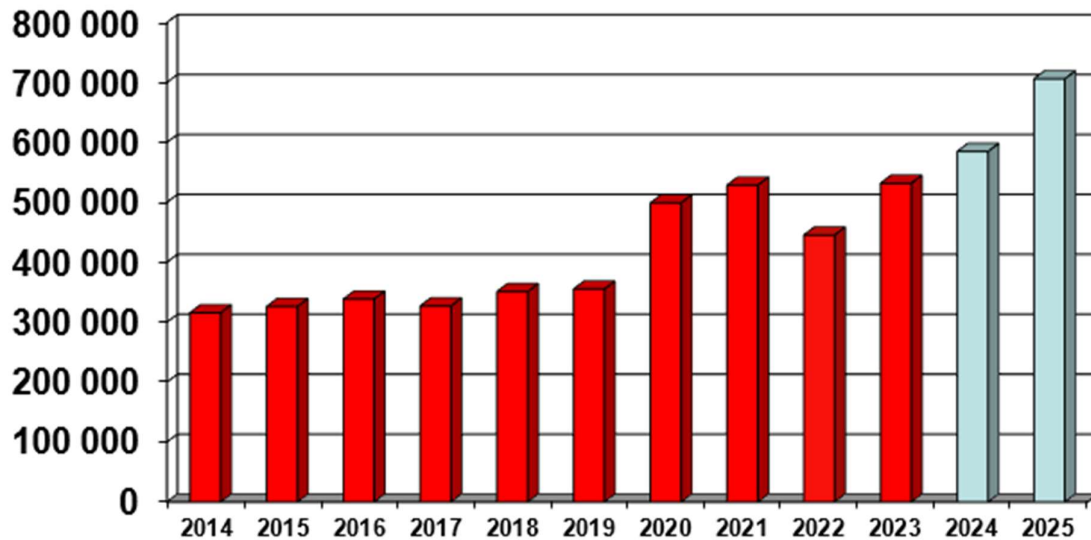
Le graphique démontre que la principale source de recettes de la commune provient de l'impôt sur les personnes physiques.



Intérêts des dettes



Les intérêts ont été estimés en 2024 à 2%, pour financer notamment l'agrandissement de l'école à Estavannens. Or, les taux obtenus étaient meilleur marché. Aussi, en 2025, les chiffres sont plus favorables que ce qui était prévu en 2024.

Amortissements planifiés

Les amortissements obligatoires tiennent compte des investissements terminés. Dans le budget de fonctionnement 2025, des frais à hauteur de CHF 706'000.00 représentent uniquement des charges d'amortissements obligatoires. C'est l'amortissement de l'agrandissement de l'école qui marque l'augmentation.

2 b). Budget des investissements

M. Cédric Cuttelod présente le budget 2025 :

		Budget 2024	
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	140'000.00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE		
2	FORMATION		
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS		
4	SANTE		
5	PREVOYANCE SOCIALE		
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	135'000.00	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	2'000'000.00	1'447'525.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	219'800.00	168'800.00
9	FINANCES ET IMPÔTS		
TOTALISATION		2'494'800.00	1'616'325.00

Un tableau représentant les investissements reportés et les subventions encore à recevoir est affiché.

2.2.1 Ancienne laiterie – Rte de la Scie 9 – Enney

M. le Syndic explique le but de la dépense :

- Réfection de la toiture et peinture des façades du bâtiment.
- Il explique que ces travaux sont nécessaires car le bâtiment est en mauvais état ; il présente des fissures dans les murs et des infiltrations d'eau. La commune loue une partie des locaux dans ce bâtiment et un local est disponible pour les sociétés. Aussi, il est nécessaire de le rénover.

Mme Séverine Girard demande si des offres sont demandées à des entreprises ?

M. le Syndic répond que nous avons actuellement une offre. Avant d'adjuger les travaux, des offres seront demandées pour attribuer ces travaux au meilleur prix.

La dépense comprend :

- Les travaux de charpente et de couverture
- La peinture de façades

0292.5030.00	CHF	140'000.00
Total à financer	CHF	140'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	2'800.00
Coût annuel amortissement 3 %	CHF	4'200.00

Financé par un emprunt bancaire ou par les liquidités si celles-ci sont suffisantes.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de l'ancienne laiterie à Enney. Le financement a été expliqué dans le détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 140'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 140'000.00 pour la réfection de la toiture et des façades de l'ancienne laiterie à Enney, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 56 oui 0 non 0 abstentions
Une personne a momentanément quitté la salle.

2.2.2 Zones 30 km/h

M. Charles Rime explique le processus pour ce projet, à savoir la démarche administrative qui comprend l'étude, l'enquête publique, puis la réalisation.

La phase réalisation comprendra du marquage routier et la pose de mobilier urbain.

Les questions suivantes sont posées :

- Où ces aménagements vont avoir lieu ?
- Les routes de liaison des quartiers sont-elles aussi concernées ?
- Des mesures sont-elles prises sur la route cantonale ?
- Dans quel délai ces travaux seront-ils réalisés ?
- Quelles mesures vont être mises en place ?

M. Charles Rime répond ainsi :

- les aménagements sont prévus dans les quartiers d'habitation des 3 villages. Les routes de liaison ne sont pas concernées. C'est l'étude préalable soumise au canton qui a dicté les éléments à mettre en place, par exemple les priorités de droite, la pose de mobilier urbain. Il précise qu'il n'y a pas de dos d'âne à construire.
- la route cantonale n'est pas concernée ; si des mesures étaient envisagées sur cet axe routier, cela passera par un projet Valtraloc, qui est très lourd pour la commune au niveau des moyens à déployer et des coûts financiers
- les travaux devraient être réalisés à l'automne car le projet doit encore passer par une consultation préalable au canton, puis par une mise à l'enquête publique
- Etude du dossier, mise à l'enquête, aménagements routiers pour la mise en place des zones 30 km/ dans les 3 villages.

6150.030.00	CHF	95'000.00
Total à financer	CHF	95'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'900.00
Coût annuel amortissement 5%	CHF	4'750.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 95'000.00 pour l'étude du dossier et la réalisation des infrastructures en vue de la mise en place des zones 30 km/h dans les villages. Le financement a été expliqué dans le détail. »

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 95'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 95'000.00 pour les zones 30 km/h dans les 3 villages, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 56 oui 0 non 0 Abstention
La personne qui s'était absentée a regagné la salle.

2.2.3 Approvisionnement en eau

M. Eric Barras détaille le projet ainsi :

- faire un maillage, soit une boucle avec les canalisations, permettant ainsi d'avoir toujours de l'eau si un problème survient. Le projet Pra Rémand est nécessaire pour desservir la zone du centre d'Enney, le Pliain et la zone d'activité. Un fourreau est déjà en attente sous le ruisseau de l'Ondine.

- pour le projet dans le quartier de la Gare à Enney, il s'agit de mettre à neuf une conduite vétuste qui fuit régulièrement. Une borne hydrant sera aussi déplacée à un endroit plus opportun.

M. Claude Théraulaz demande si l'ECAB participe pour ces travaux.

M. Eric Barras répond que non

- Réalisation d'un maillage du réseau dans le secteur Prâ Rémand à Enney pour CHF 260'000.00
- Remplacement des conduites à la rue de la Gare à Enney pour CHF 60'000.00

7101.5031.00	CHF	320'000.00
--------------	-----	------------

Total à financer	CHF	320'000.00
-------------------------	------------	-------------------

Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	6'400.00
----------------------------	-----	----------

Coût annuel amortissement 1.25 %	CHF	4'000.00
----------------------------------	-----	----------

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

A Enney, nous avons récemment construit un collecteur EU dans le secteur Gare-Montavau ; ce qui a permis de séparer toute une partie du village. A Estavannens, une grande partie est déjà en séparatif, mais la canalisation qui rejoint la canalisation intercommunale est en unitaire. A Villars-sous-Mont, c'est en séparatif, depuis les années 1990.

Il rajoute que ces travaux futurs vont induire de casser des routes ; aussi, il faut planifier ces interventions selon l'état de celles-ci.

Mme Marcelle Page demande s'il sera prévu des passages pour les batraciens dans ces nouvelles routes ?

M. Eric Barras répond que si de telles infrastructures sont demandées par le canton, elles seront réalisées. Mais les travaux sont prévus dans des quartiers d'habitation et pas aux abords de sites à batraciens.

- Pré-étude pour la mise en séparatif des secteurs « La Peyra » et le « Djymo » à Enney.

7201.5031.00	CHF	70'000.00
Total à financer	CHF	70'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'400.00
Coût annuel amortissement 10 %	CHF	7'000.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 70'000.00 pour une pré-étude pour la mise en séparatif des secteurs « La Peyra » et le « Djymo » à Enney. Le financement a été expliqué dans le détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 70'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 70'000.00 pour la mise en séparatif des secteurs « La Peyra » et le « Djymo » à Enney, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 57 oui 0 non 0 abstentions

2.2.5 Endiguement du ruisseau du Dah – Estavannens

M. Benoît Geinoz détaille le projet, soit répondre à la carte des dangers naturels pour le secteur depuis le pont du Fossard et la partie amont. Il s'agit de créer des zones de décharges et de concentrer les dangers sur les ruisseaux, d'où la nécessité de créer des ouvrages dans le lit du cours d'eau et sur les berges également. Le crédit comprend l'étude du dossier, la procédure administrative et la réalisation des travaux pour l'endiguement de ce ruisseau pour la protection contre les crues et les laves torrentielles.

M. Manuel Francey indique que des travaux ont été réalisés il y a 30 ans ; ne sont-ils pas suffisants ?

M. Benoît Geinoz explique que tous les ouvrages ont été analysés et cartographiés. Il s'agit de mesures complémentaires visant à protéger contre les crues tri-centenaires. A ce titre, il est prévu des digues de protection en amont de la Chapelle du Dah, dans la forêt ; elles auront pour but de dévier les eaux dans le ruisseau du Perru en cas de nécessité.

M. le Syndic précise qu'il s'agit du vieux lit du ruisseau du Perru ; les eaux seront ainsi détournées du village d'Enbas. Il rappelle les investissements réalisés pour la protection du village d'Enhaut, soit environ CHF 700'000.00. Ce coût a été couvert par les subventions cantonales et fédérales, puis par des donations de fondations. Dans ce cas également, la commune va faire appel à des fondations pour un soutien financier.

7410.5030.05	CHF	1'200'000.00
./. subventions	CHF	804'000.00
Total à financer	CHF	396'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	7'920.00
Coût annuel amortissement 5 %	CHF	19'800.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 396'000.00 pour l'endiguement du ruisseau du Dah à Estavannens. Le financement a été expliqué dans le détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 396'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 396'000.00 pour l'endiguement du ruisseau du Dah à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 57 oui 0 non 0 abstentions

2.2.6 Endiguement du ruisseau du Béveret et réalisations de drainages

M. Benoît Geinoz détaille le projet qui vise à réaliser un curage du ruisseau et débouchage des drainages. Les rives seront aussi revitalisées. Le projet porte aussi sur la réalisation d'un drainage ailleurs, qui compte un diamètre insuffisant et lorsqu'il pleut cela ne suffit pas.

- Etude du dossier de l'endiguement du Béveret et réalisations de drainages à Estavannens

0292.5030.00	CHF	80'000.00
./. subventions	CHF	16'000.00
Total à financer	CHF	64'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1'280.00
Coût annuel amortissement 10 %	CHF	6'400.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 64'000.00 pour l'étude de l'endiguement du ruisseau du Béveret et la réalisation de drainages à Estavannens

. Le financement a été expliqué dans le détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 64'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 64'000.00 pour l'étude de l'endiguement du ruisseau du Béveret et la réalisation de drainages à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 57 oui 0 non 0 abstentions

2.2.7 Rénovation de chalets d'alpage

M. Benoît Geinoz explique le but de la dépense :

Rénovation des chalets :

- Des Esserts d'Amont – Enney
- De la grange à Rosyne – Estavannens
- Du chemin d'accès au chalet des Perreires – Estavannens
- M. Benoît Geinoz détaille les travaux à réaliser sur ces bâtiments :
 - Esserts d'Amont – Enney : la toiture est en très mauvais état et il y a lieu de la rénover
 - Grange à Rosyne – Estavannens : il est urgent de sécuriser cette grange qui s'effondre ; il est prévu de la restaurer
 - chemin d'accès aux Perreires – Estavannens : ce chemin doit être repris et rechargé, en prévoyant une évacuation des eaux car actuellement celles-ci s'écoulent vers le mur du chalet

Les questions suivantes sont posées au sujet des travaux prévus pour la grange à Rosyne :

- ne devrions-nous pas la démolir ?
- est-elle utilisée ?

A ces questions, il est répondu ceci :

- si ce bâtiment est démoli, la commune perd la situation acquise ; des enfants vont jouer à l'intérieur et l'état du bâtiment présente de réels dangers. Cette grange est située dans le périmètre ISOS et elle fait partie de l'alignement des fenils et granges relevés par l'inventaire comme particularité pour Estavannens. Le Conseil communal vise la préservation du patrimoine dans cette action. Actuellement, elle n'est pas utilisée, mais elle pourra l'être une fois rénovée, soit pour l'agriculteur exploitant, soit pour la SIV par exemple. Ces travaux sont subventionnés à raison de 32 %.

A cela, **Mme Séverine Girard** demande si les heures des collaborateurs communaux travaillées sur ces chantiers sont comptabilisées dans les chapitres respectifs. Elle relève en outre que de gros investissements sont faits chaque année sur ces chalets d'alpage. Elle estime que la commune possède trop de chalets, qui engendrent des coûts énormes. Ne devrait-on pas les vendre car ces travaux ne profitent qu'à 15 contribuables environs. Elle veut s'assurer que les travaux réalisés servent bien aux agriculteurs.

Mme Marion Pythoud abonde en ce sens en demandant ce que la commune a à gagner en rénovant ces chalets d'alpage.

M. le Syndic confirme que les heures des collaborateurs communaux sont bien comptabilisées dans les chapitres respectifs ; ces coûts font du reste partie des décomptes des frais subventionnables.

La commune encaisse des locations pour les montagnes et parchets communaux ; elle réinjecte ces recettes pour le maintien de ce patrimoine alpestre et en faveur de l'agriculture. Elle a mis beaucoup d'énergie pour restaurer et garder en bon état ces chalets ces dernières années, qui sont utilisés par l'agriculture. Tant que la commune pourra se le permettre financièrement, elle a pour intention de poursuivre ce soutien.

M. André Piccand est favorable pour sa part à garder ce patrimoine alpestre en mains communales, qui les protège. Son opinion est personnelle, mais il déplore que des chalets soient sortis du droit foncier rural pour être vendus pour des résidences secondaires qui pourraient être dénaturées.

M. Alexandre Geinoz, qui est membre de la Commission financière, se dit préoccupé chaque année de voir les montants investis pour ces rénovations et entretiens de chalets. Il se demande si une analyse devrait être faite pour orienter les efforts sur certains objets plutôt que d'autres, selon leurs usages.

M. Manuel Francey relève pour sa part que des chalets communaux ont été vendus à des agriculteurs qui les ont très bien restaurés. Il souligne la réussite de l'opération.

M. Jean-Luc Oberson s'interroge sur la question des amortissements ; rien n'est indiqué dans le détail des coûts financiers.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de patrimoine financier, qui n'est pas amorti. Il précise encore que des fondations pourraient soutenir la commune si des travaux considérables devaient être entrepris. Systématiquement le Conseil communal sollicite des aides financières externes lorsque cela est nécessaire.

8181.5040.05	CHF	160'000.00
./. subventions	CHF	51'200.00
Total à financer	CHF	108'800.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	3'200.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 108'800.00 pour la rénovation de 3 chalets d'alpage. Le financement a été expliqué dans le détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 108'800.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 108'800.00 pour la rénovation des chalets des Esserts d'Amont, de la Grange à Rosyne et du chemin d'accès aux Perreires, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 52 oui 1 non 4 abstentions

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Alexandre Geinoz, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Mme Gentridé Huruglica, caissière communale, nous a remis comme les années précédentes, un dossier très complet sur les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissements concernant le budget 2025. Un tableau comparatif avec des commentaires sur le fonctionnement et les investissements nous a permis de bien évaluer et observer ce budget.

La Commission financière s'est réunie en date du 18 novembre 2024 avec les membres du Conseil communal afin d'examiner et d'analyser plus attentivement encore ce budget concernant les comptes de fonctionnement et des investissements pour l'année 2025 tel qu'il a été établi.

Nous pouvons donc vous assurer que ce dernier, tel qu'il nous a été présenté et se soldant par un excédent de charges de CHF 490'006.28 est bien conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

Par conséquent, les membres de la Commission financière approuvent ce budget 2025 et recommandent aux membres présents à cette assemblée de l'approuver également. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2025 sont priés de le faire en levant leur bulletin »

Résultat :	57 oui	0 non	0 abstention
------------	--------	-------	--------------

M. le Syndic pose encore la question suivante : « Celles et ceux qui approuvent le budget des investissements 2025 sont priés de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	57 oui	0 Non	0 abstention
------------	--------	-------	--------------

3. Planification financière

La planification financière

- Estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- Capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- Estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus

- Estimation des charges
 - Charges de fonctionnement
 - Charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- Estimation des recettes

Eléments non retenus

- Les imputations internes
- Les amortissements supplémentaires
- Les réserves

Principaux éléments investissements

- Les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2024
- Les investissements 2025 à 2029 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges

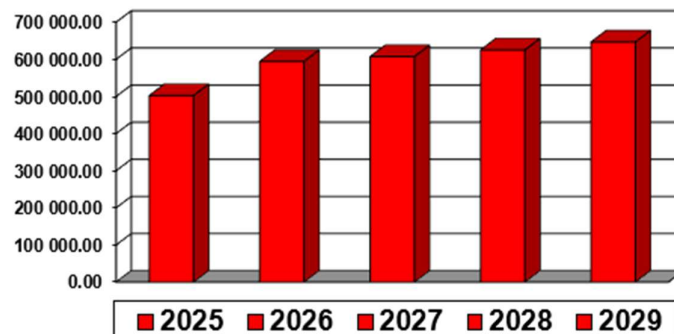
- Augmentation supposée de la population : 3% par année
- Estimation des charges liées cantonales
- Estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- Prévision de croissance donnée par le canton
- Principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- La masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- Estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

La projection pour les années futures est présentée sous forme d'un graphique :

		2025	2026	2027	2028	2029
Revenus	revenus impôts	6 057 845,35	6 213 214,57	6 373 603,70	6 539 180,82	6 710 119,84
	autres revenus	1 883 651,18	1 832 788,17	1 841 470,21	1 850 310,32	1 859 312,13
Charges	charges exploitation	8 215 671,01	8 412 198,31	8 594 280,65	8 786 539,01	8 988 032,93
	charges financières	228 127,40	228 127,40	228 127,40	228 127,40	228 127,40
	MNA	502 301,88	594 322,97	607 334,14	625 175,27	646 728,35



M. le Syndic précise encore que la commune a donné mandat à la Fiduciaire BDO pour une étude financière ; elle donnera une vision plus précise car de gros investissements sont en vue.

M. Claudio Derada constate que le fonctionnement prévoit une évolution de 3 % ; à quoi cela correspond ?

M. le Syndic indique que ce 3 % représente l'évolution estimée de la population.

M. Claudio Derada constate que ces dernières années, la population a évolué de 10 %.

M. le Syndic confirme qu'effectivement, la population a progressé de 10 % par an depuis 2020.

M. Manuel Francey demande si les gros investissements envisagés à futur sont déjà compris dans la planification ?

M. Cédric Cuttelod explique que seuls les investissements votés sont pris en compte.

Pour la Commission financière, **M. Alexandre Geinoz** s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2025-2029.

La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour la période 2025-2029. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

4. Désignation de l'organe de révision

Au nom de la Commission financière, **M. Alexandre Geinoz** s'exprime ainsi :
« La fiduciaire Cuennet a donné son congé pour la révision des comptes de la commune.

Selon l'article 97c, la Commission financière a l'attribution d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'attention de l'assemblée communale et les personnes ici présentes ce soir à cette assemblée désignent l'organe de révision sur la proposition de la Commission financière.

Nous avons donc étudié avec beaucoup de précautions et d'attention les dossiers d'offres qui sont parvenus au Conseil communal et après mures réflexions, notre choix s'est porté assez rapidement sur la fiduciaire BDO à Villars-sur-Glâne. Leur offre était la plus complète avec des tarifs clairs. Leur proposition est intéressante avec un montant plafonné à CF 6'053.60 par année. De plus, elle a une grande expérience de la gestion des communes.

- Radars pédagogiques qui affichent presque tout le temps une vitesse supérieure à 50 m/

Il est répondu ceci :

- Une demande a été faite par la commune pour poser des feux à actionner pour la traversée de la route par des piétons ; ceci a été refusé par le canton car le nombre d'usagers piétons n'est pas suffisant. Le critère qu'il n'y a pas d'école dans le village est aussi un argument de refus par le canton. En ce sens, et pour désengorger le centre du village, les transports scolaires ont été revus et organisés de manière à éviter la traversée aux enfants des écoles primaires.
- La police intervient quelques fois avec le radar, mais pas assez souvent
- Le tapis phonique qui a été posé il y a quelques années a fait son effet durant 2 ans seulement, mais malheureusement, il ne produit plus le bénéfice attendu.
- L'extension de la zone 50 km/h ne peut pas se faire sans l'aval du canton, qui applique des critères stricts. Il s'agit d'une distance calculée selon les habitations présentes. Le Conseil communal souhaitait étendre cette zone limitée jusqu'après le carrefour d'Afflon, mais cela a été refusé.
- Les radars installés par la commune enregistrent les mesures de vitesse ; le Conseil communal dispose des statistiques.

Mme Brouchou demande ce qui est possible de faire ?

M. André Piccand suggère d'écrire aux députés fribourgeois pour sensibiliser à ces dangers et demander des mesures concrètes ; il suggère aussi d'approcher l'association Transports et Environnement. Les questions liées à la route cantonale sont de la compétence du canton.

M. Marc-Henri Favre et M. Claudio Derada relèvent que le problème est le même à Villars-sous-Mont. Ils demandent les charges en trafic sur cet axe routier.

M. le Syndic porte à la connaissance qu'une étude a été faite pour Villars-sous-Mont ; il s'agit de rétrécir la chaussée et de mettre au gabarit légal les trottoirs. Le montant à charge de la commune est de 1 million.

M. Ben Zitoune demande pourquoi à Villarbeney et à Hauteville des feux ont pu être posés. Il relève que le centre de Villars-sous-Mont est limité à 30 km/h durant la nuit. Pourquoi cela n'est pas appliqué à Enney ?

M. Charles Rime rappelle que la commune a fait la demande pour la pose des feux et que cela a été refusé car il n'y a pas suffisamment de passages. Il ne connaît pas les raisons qui ont permis à ces deux villages de poser des feux. Pour la limitation durant la nuit, cette mesure a été décidée par le canton suite à l'étude du cadastre du bruit. Tout ces décisions découlent du canton uniquement, la commune n'a pas voix à ces affaires.

M. Jérôme Roche demande s'il serait possible de prévoir une signalisation temporaire dans les villages pour limiter la vitesse à 30 km/h le temps que les travaux soient réalisés. A sa connaissance, le BPA met à disposition du matériel. Cela sécuriserait le chemin de l'école.

M. le Syndic comprend bien l'inquiétude, mais le déploiement de ces mesures 30 km/h se fera une fois l'autorisation donnée par le canton au terme de la procédure. Il précise que chaque automobiliste doit adapter la vitesse aux conditions de circulation et il serait inadapté de circuler à haute vitesse dans nos villages, en raison de leur configuration.

Mme Nadine Berset signale qu'une grange est en piteux état dans le quartier du Plain. Des enfants vont y jouer et elle craint qu'il n'arrive un accident sur ce site.

M. le Syndic prend note de la demande ; un courrier sera adressé au propriétaire pour lui demander de sécuriser son bâtiment.

M. André Piccand revient sur le plan sectoriel d'exploitation des matériaux (PSEM) qui pourrait permettre, à futur, d'exploiter une gravière à proximité des habitations à Enney. Il a pris connaissance de la prise de position du Conseil communal et demande si nous avons reçu des nouvelles à ce sujet.

M. le Syndic indique que la commune n'a pas de nouvelles. Le Conseil communal n'est pas opposé à l'ouverture de gravières, mais il a relevé que le PSEM ne tenait pas suffisamment compte des riverains. Néanmoins, si un site devait être ouvert, il devra strictement respecter tous les critères visant à protéger les riverains.

Mme Ariane Favre demande ce que les citoyens peuvent faire au sujet des gravières ?

M. le Syndic explique qu'il faudra intervenir au moment des mises à l'enquête.

Mme Ariane Favre souhaite savoir où en est le dossier de la reconstruction du centre de Villars-sous-Mont.

M. le Syndic explique que le dossier est en circulation dans les services du canton ; le permis de construire est attendu.

M. Jérôme Vallélian a vu la publication de l'enquête pour la démolition et reconstruction de l'immeuble Pré-Fleuri. Il demande si la commune aura des engagements financiers pour ce projet, étant seule actionnaire.

Mme Véronique Dey explique qu'il s'agit d'une société immobilière, dont la commune est actionnaire. A ce titre, la commune devra demander une autorisation de l'assemblée prochainement pour un cautionnement. Elle n'investit pas d'argent dans le projet.

Mme Chantal Magnin revient sur la question de la sécurité aux abords de la route cantonale à Enney. Est-ce que quelque chose va être fait ?

M. le Syndic répond que le Conseil communal va écrire au canton pour tenter de trouver des solutions.

M. Antonio Gumbau relève une faute de frappe à la slide 63.

Mme Gentrinë Huruglica confirme qu'il s'agit bien d'une erreur de frappe. Le montant indiqué pour le déficit est bien correct.

M. Henri Davet demande ce qu'il en est du projet de construction de l'immeuble à Enney, à gauche à la sortie.

M. le Syndic informe que ce dossier est en circulation dans les services cantonaux. Il reste des oppositions à régler, ainsi que quelques éléments.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée ; il est 22.30 h. Il invite toutes et tous à partager un verre au café.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

E. Dupont

O. Pharisa